

Séance du Conseil de Ville du 26.09.2022
Préavis du Conseil communal sur les postulats et motions
(art. 39 al. 3 du Règlement du Conseil de Ville)

Développement de la motion

5.09/22

"De l'eau pour tous"

Auteur	Mme Laurence Studer, UDC		
But visé	La motion demande d'aménager des fontaines à eau aux endroits stratégiques et lors de réaménagements urbains.		
Préavis du Conseil communal	Acceptée	Refusée	Transformée en postulat
Motifs	<p>Le Conseil communal confirme qu'il a déjà intégré cette proposition dans sa planification et ses projets. Le Conseil de Ville a d'ailleurs accepté lors du budget 2022 un crédit de Fr. 110'000.- réservé aux futures fontaines à eau.</p> <p>Un plan d'ensemble a été établi afin d'installer environ 10 fontaines aux endroits stratégiques, principalement au centre-ville, dans les quartiers de la Gare et de la Vieille Ville ainsi que dans les lieux publics importants, tels que les grands parcs avec places de jeux notamment.</p> <p>A ce jour, les fontaines à eaux suivantes ont été réalisées : parc urbain, place de jeux du Righi (à assainir), nouvelle place de la Poste dernièrement. La planification se poursuit et les futurs projets de réaménagement urbains, tels que celui de la place Roland-Béguelin, intègrent déjà des fontaines à eau. La mise en œuvre se fera dans les meilleurs délais, dans les 2-3 ans à venir, en fonction des disponibilités des services communaux qui ont de nombreux autres chantiers en cours et des procédures d'autorisation nécessaires (dépôts publics et demandes de crédit pour les grands projets).</p>		